

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.

HORS DU DÉP. : — 6 » 11 » 20 »

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent

RÉCLAMES — 50 »

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à	Départs de	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
CAHORS	CAHORS							
10 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h. » soir.	1 » 00 » »	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m »
10 h. 24 » »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	— » — »	4 h. 41 ^m matin.	11 » 7 » »	2 » 58 » soir.

Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 12 Octobre.

La dépêche suivante arrivée hier à Paris, contient une heureuse nouvelle. Elle est venue confirmer, vers midi, les dépêches venues de Londres qui faisaient prévoir la soumission du Sultan.

Constantinople, 11 octobre, 7 h. 50 soir. Le conseil a décidé de faire au Monténégro la remise immédiate de Dulcigno sans conditions.

Autre bonne nouvelle. Le conseil des ministres, à Paris, est divisé sur la question de l'exécution des décrets, et M. Jules Grévy a été prié d'avancer son retour. Il ne serait pas impossible qu'il arrivât aujourd'hui même mardi, à l'Élysée.

D'après le *National*, il y aura un important conseil. On y fixera : 1^o la date de la rentrée des Chambres ; 2^o l'époque à laquelle les élections municipales auront lieu ; 3^o le mode d'exécution des décrets.

Le bruit s'est répandu que M. Jules Grévy aurait écrit de surseoir à l'exécution des décrets.

L'article suivant du *Journal des Débats* sur la Turquie contient des détails nouveaux et intéressants :

Il ne faut pas s'étonner ni s'indigner outre mesure de ce qui nous vient de Constantinople. Ce qui se passe depuis quelque temps dans la capitale de l'empire turc n'est qu'une comédie qui pourrait, il est vrai, avoir quelque dénouement tragique ; mais on ne dira pas, après la lecture de la dernière Note que la Porte vient d'adresser aux ambassadeurs, que la responsabilité des événements qui vont se passer en Orient doit retomber sur les puissances.

Jamais peut-être le mépris des engagements contractés, la négation des droits acquis et l'oubli des convenances diplomatiques n'ont été poussées plus loin. La Porte nous avait pas habitués à un pareil langage ; dans les circonstances les plus difficiles et dans les moments les plus douloureux elle s'était montrée calme et résignée, et cette attitude ne manquait pas de grandeur. Aujourd'hui elle jette son fez par-dessus les épaules, et devant la manifestation navale des puissances elle ne trouve rien de mieux à faire que de brûler ses vaisseaux.

Deux partis se sont partagés jusqu'ici le pouvoir à Constantinople : le parti des modérés, ou des sages, comme on les appelle en Turquie, représentés par les Mehemed Rachedi, les Safvet, les Kadri, les Khérédine et même les Abeddin, tombés presque tous en disgrâce, et le parti des violents à la tête duquel se trouve Saïd-Pacha actuellement

au pouvoir. Ce parti a été renforcé en dernier lieu par une sorte de concile oecuménique qui s'est réuni à Yildiz-Kiosk, résidence du Sultan.

Des cheiks qui passent dans leur pays pour les plus fanatiques sont venus de tous les pays musulmans, de Bagdad, de Damas, de l'Irak, de la Perse, de l'afghanistan, et l'on affirme même qu'il en est arrivé de la Chine pour délibérer avec le Calife et l'assister de leurs conseils. Tous ces cheiks résident au palais où ils ont élu domicile, tirent nuit et jour des horoscopes, se livrent aux jeûnes et aux prières, et font partie des réunions intimes qui se tiennent au palais. Il y aurait donc à Constantinople une recrudescence du fanatisme musulman qui nous a valu cette Note fameuse entre toutes.

Le *Daily-News* prétend que c'est Musurus-Pacha, ambassadeur de Turquie à Londres, qui se trouve en ce moment à Constantinople, qui aurait poussé la Porte dans cette voie. Musurus-Pacha est connu à Londres pour être l'ami de lord Beaconsfield et du parti tory. Mais quelque dévoué que soit Musurus-Pacha au parti conservateur, il ne peut pas ignorer qu'en blessant le sentiment national, toute divergence d'opinion et tout esprit de parti disparaissent en Angleterre. Nous ne croyons pas d'ailleurs qu'aucun des fonctionnaires chrétiens de la Porte ait collaboré à ce document diplomatique d'un nouveau genre. Il eût mis assurément plus de souplesse et d'habileté.

Un point de la Note sur lequel la Porte a absolument raison, c'est celui qui a trait à l'occupation des Balkans par les troupes ottomanes ; mais la Porte glisse légèrement sur ce point essentiel et se contente de nous dire « qu'elle n'a pas pressé jusqu'à ce jour la mise à exécution de cet article du traité par égard pour de hautes susceptibilités. » Quelles seraient ces hautes susceptibilités, et comment se fait-il que la Porte, qui fait aujourd'hui si bon marché des susceptibilités de l'Europe, ait ménagées celles-là ? Faut-il croire ce qui se dit depuis quelque temps, à savoir que la Russie a conclu avec la Turquie un arrangement aux termes duquel la Porte renoncerait à occuper les Balkans, tandis que de son côté la Russie abandonnerait les revendications des Grecs, pour lesquels elle n'a jamais eu du reste une bien grande sympathie.

Il est une autre hypothèse à laquelle nous ne voudrions pas nous arrêter et que nous ne rappellerons qu'en passant, c'est celle qui veut que la Turquie ait été encouragée à la résistance par quelques-unes des puissances signataires du traité de Berlin. Jusqu'ici l'accord a été si parfait entre tous les gouvernements, que nous ne voulons pas admettre une pareille hypothèse. Si nous en

parlons, c'est que cette même idée trouve un écho dans un des derniers articles du *Times* qui déclare que « le moment critique est arrivé où l'on va voir si le concert européen est une réalité où une simple apparence »

La dépêche publiée ci-dessus change la face des choses.

Paris dans une lie.

Nous avons sous les yeux le rapport rédigé par M. Sigismond Lacroix au nom de la commission que le conseil municipal de Paris a choisie dans son sein pour tracer un plan de constitution parisienne. On peut caractériser d'un mot le système de la commission : c'est la séparation aboutissant à la dictature d'une Assemblée locale.

Jamais on n'a tant exigé au nom de la liberté communale ; jamais on n'a si peu tenu compte des garanties dont l'histoire et la science ont démontré la nécessité au point de vue libéral.

Paris autrefois réclamait le droit commun. La commission ne veut pas de droit commun. M. Lacroix déclare formellement que « Paris ne peut pas ne pas avoir un régime spécial : le droit commun est impossible. »

On devra donc donner à la capitale une charte privilégiée. Le conseil municipal de Paris ne tient nullement à ce que toutes les communes de France jouissent d'une certaine autonomie ; il ne se soucie que des « grandes cités, qui ont fait la République », comme dit M. Sigismond Lacroix. Voyons donc ce que sera cette charte.

Au point de vue des attributions, le conseil municipal prend pour lui, outre l'administration proprement dite, l'établissement, l'assiette et la perception des impôts communaux, la direction absolue de l'instruction primaire, la police et l'Assistance publique. Il n'exige pas le rétablissement de la garde nationale, mais il s'empare de la petite armée qui est chargée de maintenir l'ordre dans la cité.

L'Etat et les Chambres n'ont pas le moindre contrôle sur les actes du conseil municipal ; aucune autorisation ne lui est nécessaire ; aucune opposition ne peut lui être faite. Il est souverain.

Plus heureux que la Chambre des députés, le conseil municipal est seul ; il n'a en face de lui ni une seconde Assemblée, ni un pouvoir exécutif indépendant. Il siège quand il veut ; il ne peut pas être dissous. Un membre avait fait remarquer qu'en refusant le droit de dissolution, on avait l'air de se mettre au-dessus de la République. Cette objection, loin d'arrêter la commission, l'encourage.

Cette Assemblée unique, qui cumule tant d'attributions et qui ne connaît rien au dessus d'elle, réunit dans ses mains « l'administration délibérative et exécutive. » Le principe de la séparation des pouvoirs est considéré comme une vieilleries. L'exécutif est confié à un maire, élu pour trois ans par le conseil, et toujours révocable, entouré de huit adjoints chefs de service, disons mieux, ministres de la Commune. Le maire et les adjoints forment le conseil de mairie, qui nomme et révoque tous les employés des services communaux.

Pour qu'on ne s'y trompe pas, le rapporteur nous déclare que l'unité nationale n'est que la fédération des municipalités.

Nous ne savons comment les Chambres accueilleront ce projet, s'il leur est présenté par un des députés qui représentent la capitale. Mais les élections municipales sont proches ; nous espérons que les électeurs parisiens refuseront leurs suffrages à des édiles aussi entreprenants, qui ne visent à rien moins qu'à rétablir la Commune dans ce qu'elle avait de plus osé et de moins libéral, qu'à constituer le despotisme d'une Assemblée locale, sous prétexte d'autonomie locale.

(National).

Informations

On sait que les ministres se sont réunis samedi soir, au ministère de l'instruction publique, en conseil de cabinet, sous la présidence de M. Jules Ferry. Ils ont arrêté définitivement le plan qui sera suivi pour l'exécution des décrets. Cette décision a été prise à l'unanimité. Un secret absolu sera gardé sur la procédure qui a été adoptée, et on assure que tous les détails publiés jusqu'à présent par les journaux sont inexacts. On peut seulement dire que la mise à exécution aura lieu sans aucun retard et très probablement dès les premiers jours de la semaine prochaine. Il ne sera adressé aucune nouvelle sommation aux congrégations.

M. Barthélémy St-Hilaire a tenu ses collègues au courant des négociations qui se poursuivent entre les puissances relativement aux propositions de l'Angleterre.

Si l'on en croit l'*Intransigeant*, le gouvernement français serait résolu à interdire à Garibaldi l'entrée en France, au cas où il croirait devoir répondre à l'invitation des radicaux français ses amis. Nous ne pourrions qu'adresser au cabinet toutes nos félicitations si la nouvelle donnée par le journal de M. Rochefort était exacte. En 1871, Garibaldi s'était vu fermer les portes de l'Assemblée ; cette fois, on lui fermerait celles de la France, cela n'en vaudrait que mieux.

Le journal la *Commune* ouvre une souscription pour offrir un revolver d'honneur à Berezowski, le Polonais qui nous a remercié de notre hospitalité, en 1867, en essayant de tuer chez nous notre hôte, l'empereur de Russie.

Berezowski est au baignoir. La conscience française espère qu'il y restera toujours.

Donc les badauds qui souscriront donneront leur argent ou leur revolver à M. Félix Pyat.

Désormais, l'auteur du célèbre toast aura, grâce à eux, un pistolet dans lequel il pourra mettre sa « petite balle. »

Cela sera nouveau de le voir frapper lui-même les coups qu'il s'est jusqu'à présent borné à jurer.

Cet assassin consultant aurait-il, par hasard, « un peu de cœur ? »

(France).

M. Bardoux a remis à la questure de la Chambre l'exposé des motifs de sa proposition sur le rétablissement du scrutin de liste, qu'il avait déposée à la Chambre la veille des vacances. La proposition, ainsi complétée, va être envoyée à l'impression et sera distribuée aux

députés le jour même de la rentrée. De la sorte, la Chambre pourra nommer le plus tôt possible la commission qui devra examiner cette importante proposition.

Ajoutons, toutefois, que M. Bardoux ne se propose pas de réclamer l'urgence, de sorte que sa proposition devra passer par toute la filière de la procédure parlementaire, c'est-à-dire qu'elle devra d'abord être soumise à la commission d'initiative, sur le rapport de laquelle la Chambre prononcera la prise en considération. Ce n'est qu'après l'accomplissement de cette formalité que l'on pourra nommer la commission chargée d'étudier la proposition au fond.

Le temps de faire le rapport, celui de procéder à deux lectures devant la Chambre en observant les délais réglementaires ne permettront guère, au cas où la Chambre voterait la proposition Bardoux, de renvoyer celle-ci au Sénat avant le mois de mars ou d'avril de l'année prochaine.

Les jésuites d'Alger se disposent à prendre possession du collège que Mgr Lavigerie a fait construire pour eux, sur l'emplacement de l'ancienne Byrsa, à Carthage, tout près de la chapelle Saint-Louis. Les pères d'Alger ne seront pas les seuls à Byrsa : ceux du Midi de la France y trouveront aussi un asile, car des dispositions sont prises pour agrandir peu à peu et compléter les bâtiments actuels.

De toutes parts ce sont des plaintes contre le ministère de l'instruction publique. La rentrée des classes s'est faite à Paris, cette année, dans des conditions tout à fait irrégulières. — Le *Rappel* s'étant fait l'écho de ces plaintes, M. Rambaud, chef de cabinet du ministre de l'instruction publique, a adressé à ce journal des explications. Malheureusement, ces explications n'expliquent rien, et M. Rambaud est forcé de reconnaître la justesse d'une partie des griefs qui sont adressés à l'administration. Il avoue qu'au collège Louis-le-Grand les classes sont faites dans les « salles d'étude. » Il annonce que, « sous peu de jours, dix classes seront installées dans des baraquements ; » il promet, d'ailleurs, que « ces baraquements seront parfaitement sains et aérés. » Au lycée Fontanes, « il a fallu prendre des magasins en location pour y loger les élèves. » M. Rambaud reconnaît également que les nominations de professeurs ont dû se faire avec une grande hâte. Ce qui est vrai, c'est qu'elles se sont faites avec une extrême précipitation ; que les professeurs nommés il y a trois ou quatre jours, ont dû commencer immédiatement leur enseignement, et qu'à peu près dans tous les lycées de Paris, c'est un tohu-bohu indescriptible, très nuisible aux études et à la discipline.

LE RACHAT DES CHEMINS DE FER PAR L'ÉTAT

Nous avons annoncé qu'un grand nombre de chambres de commerce en France s'étaient prononcées, contre le rachat des chemins de fer par l'Etat. Voici le texte de la résolution prise à ce sujet par la chambre de commerce de Calais. La délibération dont elle a été le résultat date déjà de quelque temps ; il nous paraît néanmoins intéressant de reproduire ce texte qui résume l'ensemble des arguments sur lesquels à peu près toutes les chambres de commerce ont basé leur décision :

La chambre de commerce de Calais, consultée sur la question de rachat du réseau d'Orléans, estime que le rachat de ce réseau conduirait l'Etat à prendre possession de toutes les lignes existantes ; que la centralisation n'est déjà que trop développée en France au grand détriment de la liberté et de l'indépendance individuelles ; que le rôle de l'Etat doit uniquement consister à protéger les citoyens contre les compagnies dans le cas où ces dernières manifesteraient l'intention de faire un usage abusif des privilèges qui leur ont été concédés, à faire respecter les règlements, en un mot à être purement tuteur. Elle désire que l'Etat conserve son droit de contrôle sur les chemins de fer ; mais elle déplore qu'il substitue son action administrative à l'initiative privée, qu'il convient d'encourager. Aussi la chambre se rallie-t-elle aux délibérations des chambres de commerce et elle proteste contre tout projet de rachat des

chemins de fer par l'Etat. La chambre décide que la présente délibération sera adressée aux ministres de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

La chambre de commerce de Limoges, a émis l'avis : « que les projets de rachat et d'exploitation des chemins de fer par l'Etat, soit formellement repoussés au nom des grands intérêts du pays. »

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

AVIS

A partir du 15 octobre, les bureaux de la préfecture seront ouverts au public :

Le matin, de 9 heures à midi ;
Le soir, de 1 heure à 4.

Avis

« Les anciens militaires âgés de moins de 30 ans, ayant été sous-officiers, et comptant de 5 à 7 ans de services, qui désireraient être employés dans le service de la culture du tabac en qualité de commis de surveillance, sont invités à se présenter, avant le 20 novembre prochain, au Directeur du département, ou aux Contrôleurs de Cajarc, Souillac et Gourdon, qui les renseigneront sur la position qui pourrait leur être faite dans l'administration. »

« Ceux qui compteraient plus de sept années de services militaires pourraient être admis exceptionnellement jusqu'à l'âge de 34 ans. »

« Le jour même du concours qui aura lieu avant la fin de l'année courante sera ultérieurement fixé. »

MINISTÈRE DES FINANCES

Les jeunes gens qui désirent prendre part au concours pour l'emploi de surnoméraire dans les bureaux de l'administration centrale des finances, sont prévenus que le dernier délai d'inscription sur la liste des candidats, fixé au 30 septembre 1880, est reporté au 31 octobre.

Un concours pour l'admission à l'emploi d'inspecteur de la boucherie à Paris, au traitement de début de 3,000 fr. aura lieu à la préfecture de police (2^e division) le mardi 9 novembre, à 10 heures précises du matin. Il comprendra une épreuve écrite sur un sujet de la compétence des vétérinaires et une épreuve pratique à la halle à la viande. Les candidats doivent se faire inscrire par avance au secrétariat général de la Préfecture de police, bureau du personnel, en justifiant par leur acte de naissance qu'ils n'ont pas plus de 50 ans et en produisant en outre : 1^o un extrait de leur casier judiciaire ; 2^o leur diplôme de vétérinaire ; 3^o des pièces faisant connaître leur situation au point de vue militaire.

Sur la plainte de quelques commerçants que des marchands étrangers à leur localité viennent y vendre des marchandises en débailage sans être assujettis à la patente, le ministre des finances a décidé que les autorités municipales doivent appliquer les dispositions des articles 27 et 28 de la loi du 25 avril 1844, qui confèrent aux maires, aux adjoints, aux juges de paix et à tous autres officiers et agents de la police judiciaire le droit d'exiger de tout patentable la preuve qu'il est soumis à l'impôt, et de saisir et sequestrer, jusqu'à production de cette preuve, les marchandises mises en vente. — Cette mesure a été jugée nécessaire pour rendre les conditions égales pour tous, au point de vue des charges imposées par la loi ; elle était autant désirable dans l'intérêt de la justice distributive que dans celle du Trésor.

Un affreux malheur qui plonge dans la désolation une honorable famille du canton de Castelnau :

Vendredi dernier, un jeune enfant âgé de 10 ans, du village de Fontenille, ayant voulu couper du pain, au moyen d'un petit couteau de poche très effilé, s'est frappé en pleine poitrine. Le couteau a pénétré de trois centimètres entre

deux côtes. Le sang a jailli de la blessure, mais en petite quantité. L'enfant a pu à peine dire à sa mère « qu'il s'était fait bien mal » et il a rendu le dernier soupir. Les soins du docteur appelé en toute hâte ont été inutiles, le cœur avait été atteint.

On lit dans le *Gourdonnais* :

La semaine dernière, la gendarmerie a opéré l'arrestation de deux individus accusés de vol avec effraction dans une maison située au Castellet, commune de Gourdon.

Dans la nuit du 4 courant, la nommée Marthe C..., épouse C..., de Gourdon, a tenté de se suicider en se jetant dans un puits du faubourg Ste-Catherine. Regrettant sans doute sa terrible détermination, l'infortunée, qui, grâce à ses jupons, était maintenue à la surface de l'eau, appela au secours ! au secours ! Les voisins, fort heureusement, entendirent ses cris et au moyen d'échelles et de cordes la remontèrent saine et sauve. Gageons qu'elle ne recommencera pas !

Avant-hier jeudi, vers midi, un charbonnier des environs, conduisait à Gourdon une charrette lourdement chargée de charbon, lorsque, arrivé à la Côte du Rouge, le chargement perdit son aplomb et entraîna dans sa chute le véhicule. Le malheureux, qui marchait à côté et ne se doutait de rien, fut pris comme au piège et écrasé par le poids. Des paysans accourus dégagèrent au plus vite le pauvre charbonnier qui respirait à peine et le transportèrent dans la maison la plus voisine. M. le docteur Calmeille, appelé en toute hâte, a donné au blessé les premiers soins, mais son état inspire de vives inquiétudes.

Le nommé Soulié (Pierre), cultivateur, de la Borie, commune de Gourdon, était occupé, mercredi dernier, à faire la cueillette des noix. Un des noyers qu'il venait de battre donnait dans un champ appartenant à la nommée Tocaven (Mélanie), avec laquelle il vivait en mésintelligence. Voulant ramasser les froits tombés dans ce champ il s'y rendit ; mais il n'eut pas plutôt franchi la haie de séparation, que la femme Tocaven se précipita sur lui et d'un coup de couteau porté dans le bas ventre l'étendit raide à ses pieds. Quoiqu'il fut grièvement blessé, le malheureux put appeler au secours et fut transporté mourant à son domicile. La blessure est profonde et met en danger les jours du pauvre Soulié. Immédiatement prévenue, la gendarmerie a opéré l'arrestation de cette femme, et l'a écrouée à la maison d'arrêt.

Un crime épouvantable vient de jeter la consternation dans la commune de Meyssac (Corrèze). Une contestation s'étant élevée entre le nommé Pitrat père et son fils au sujet d'un panier de raisin que ce dernier voulait emporter, des menaces furent proférées de part et d'autre. Le fils alla prendre un hachereau, et le père s'étant couché à plat ventre, le défia de le frapper. Pitrat fils s'approcha de son père, le frappa de deux coups de hachereau et sépara presque la tête du tronc. Il s'acharna ensuite sur le cadavre en disant : « Tu ne feras plus souffrir personne. » — La gendarmerie, prévenue, arriva et arrêta le meurtrier, qui ne fit aucune résistance. — Comme une grande foule l'accompagnait, il s'écria : « Est-ce que je suis le Christ pour être ainsi accompagné ? » Dans son interrogatoire, il n'a manifesté aucune émotion. Ses réponses ont été parfois bizarres. Incarcéré à Brive, il va être soumis à l'examen de médecins aliénistes.

Les journaux du Gers nous apprennent qu'un terrible accident a jeté l'émoi mercredi dernier dans la garnison de Mirande.

Un militaire du 88^e de ligne nettoyait le revolver de son capitaine. Arrive l'ordonnance d'un officier du 14^e chasseurs qui, le voyant se livrer à cette opération, lui dit en riant : « Tu nettoies son revolver ; tu ne connais pas cet instrument, toi ; je vais te montrer comment on s'en sert ; » et, prenant l'arme, qu'il ne croyait pas chargée, il la dirigea vers le front de son camarade en disant sur le ton de la plaisanterie :

« Je vais te tuer. » Il pressa la détente ; le coup partit, et le militaire du 88^e de ligne tomba atteint d'une balle au front.

Voyant le sang jaillir d'une profonde blessure et inonder tout le visage de son camarade, le meurtrier involontaire, désespéré, à moitié fou, courut quérir le médecin du régiment.

Le blessé a été transporté à l'hôpital pour y recevoir des soins. La balle s'est aplatie et même brisée sur l'os frontal. MM. les docteurs Brachet et Serres ont pu en extraire un morceau.

Le malheureux a succombé le lendemain des suites de sa blessure.

On lit dans les journaux du Tarn :

En défrichant un ancien bois, un ouvrier terrassier de Parisot rencontra une corne de bœuf qui lui parut extrêmement lourde. Bientôt, après, la partie inférieure cédant sous ses efforts, laissait tomber d'une cavité soigneusement évidée plusieurs centaines de monnaie en argent.

« Prévenus de cette découverte, dit M. Caraven-Cachin, nous partîmes immédiatement pour Parisot, afin de dresser le catalogue des monnaies composant cette cachette monétaire. Toutes appartiennent à Charles VII (1442-1461). A CAROLVS : FRANCORV : REX. — Ecu de France surmonté d'une petite couronne. »

» R) SIT NOMEN DNI ; BENEDICTV : — Croix cantonnée de deux lys et de deux couronnes. —

» Grand blanc frappé à Montpellier.

» Ce devait être probablement toute la fortune d'un berger qui aurait confié la garde de son trésor à la terre, et que la mort serait venu surprendre avant qu'il ait pu en faire usage. »

Les vins d'eau sucrée.

Nous recommandons à nos lecteurs la lettre suivante adressée par un honorable viticulteur au *Moniteur agricole du Sud-Ouest* :

... Les propriétaires de vignobles sont sollicités par les fabricants de glucose qui les inondent de prospectus. Ils font les promesses les plus engageantes, et leurs assertions peuvent induire en erreur ceux qui ignorent ce qu'il faut de sucre pour produire un degré d'alcool, et malheureusement c'est la majorité. On se trouverait étrangement « désillusionné » si l'on acceptait comme authentiques les chiffres indiqués par ces prospectus.

D'après un de ces prospectus on peut obtenir, avec 10 kilogrammes de sucre massé par hectolitre d'eau, du vin dosant 8 0/0 d'alcool, et cela en faisant plusieurs opérations sur la même vendange ; or, il faut 3 kilos de cette matière pour obtenir un degré d'alcool ; donc, pour obtenir 8 0/0 d'alcool il en faut 24 kilos. Je comprends que les fabricants de sucre comptent sur le vin qui reste dans la vendange et sur le sucre de raisin qui n'a pas été transformé en alcool dans la première fermentation pour porter le liquide à six degrés, je l'admets, quoique je ne le croie pas pour le premier lavage ; mais, pour les suivants, celui qui aura cru aux indications données aura une dure déception, car il obtiendra à peine quatre degrés.

Ces prospectus mettent en regard la dépense occasionnée pour l'emploi de 10 kilos de glucose et le prix arbitraire du vin à huit degrés obtenu, et la balance établit un énorme bénéfice qui excite le propriétaire à tenter l'opération.

Eh bien ! comme pour le degré alcoolique indiqué, il y a là encore une source d'erreur et de déception pour l'opérateur qui se fierait à ces indications.

La vérité la voici : Pour obtenir les vins d'eau sucrée il faut une avance considérable et il faut que les vins soient très chers pour obtenir un bénéfice. Supposons un propriétaire décidé à faire du vin d'eau sucrée à huit degrés, pour prendre le chiffre des prospectus dont je vous parle. Il a récolté 100 hectolitres de vin ; s'il veut doubler en une ou plusieurs opérations cette quantité il doit ajouter 100 hectolitres d'eau et 1,400 kilos environ de sucre n^o 3, à 4 fr. 10 le kilo, à partir du 1^{er} octobre, soit 1,540 fr. J'ajoute 1 fr. 60 par hectolitre pour frais de manipulation, soit 160 fr., ce qui donne 1,700 fr. ou 17 fr. par hectolitre pour obtenir un vin à huit degrés.

S'il emploie des sucres massés, et s'ils coûtent 90 centimes le kilogramme, prix auxquels

ont été offerts il y a quelques jours, et que je n'ai pas accepté, il faut, au lieu de dix kilos par hectolitre, ou mille kilos pour cent hectolitres qu'indiquent les prospectus dont je vous parle, 2,400 kilos qui, à 90 cent. le kilo, font 2,160 fr., on 21 fr. 60 cent. l'hectolitre; à ce prix, ajoutons 1 fr. 60 cent. de frais, et notre eau sucrée coûtera 23 fr. 20 cent. l'hectolitre, ce qui est très cher. Je sais qu'il y a des sucres qu'on peut obtenir à beaucoup moins avec le même dosage de sucre, mais on les dit bonnes, mais celles qui m'ont été cotées 90 francs les 100 kilos. Nous voilà donc bien loin des dix francs par hectolitre dont parlent certains prospectus.

De ce qui précède, il résulte que le sucre n° 3 donne les résultats les plus avantageux. Il faudrait, pour obtenir les seconds vins faits avec les sucres massés au même prix que ceux faits avec le sucre n° 3, que ces sucres fussent livrés à 165 fr. les 100 kilos; à ce prix et à huit degrés, ils coûteraient 15 fr. 60 cent., plus les frais de manipulation.

Quelle est la valeur de ces vins? Quel que soit le degré auquel on les élève, jamais le commerce ne les paiera comme les vins vrais. Je ne puis accepter le prix de 30 francs indiqué par les prospectus dont je parle pour ces vins n'ayant que huit degrés, et il faudrait que les vins fussent bien chers pour qu'ils valussent de 22 à 24 francs l'hectolitre.

Nous voilà bien loin du bénéfice énorme indiqué: 10 francs de dépense, 30 francs de recette; par hectolitre, 200 0/0.

J'ai voulu par une lettre, monsieur, attirer votre attention sur les illusions que peuvent faire croire les prospectus dont je vous ai parlé, afin que, si vous le jugez à propos, vous mettiez le cultivateur en garde contre elles.

L'opération des vins d'eau sucrée, peu avantageuse pour le propriétaire qui n'y peut trouver qu'un petit bénéfice en basardant une avance énorme, l'est beaucoup pour le négociant qui travaille, lui, sur des quantités très considérables et qui, par conséquent, avec un bénéfice médiocre par hectolitre peut réaliser de beaux résultats.

D'ailleurs, au prix de revient que j'ai indiqué, et qui peut être diminué de quelques centimes parce que je m'aperçois que j'ai porté trop haut les frais de manipulation, le propriétaire ne peut se livrer à cette fabrication que lorsque le vin est à un haut prix: son bénéfice sera toujours médiocre relativement aux avances qu'il aura à faire et aux chances d'insuccès, de baisse, etc., qu'il aura à courir. Il a un moyen de le rendre considérable en mêlant les vins d'eau sucrée avec les vins de vendange, et en vendant ce mélange comme vin pur et au prix du vin pur. C'est, pour appeler les choses par leur nom, une friponnerie. Je crains bien, cependant, que plusieurs ne l'aient fait et que beaucoup ne le fassent à l'avenir.

Le meilleur procédé pour la conservation des fruits. — Le système Paquet, pour la conservation des fruits, n'est qu'une modification de celui de Mathieu de Dombasle: Dans une caisse en bois de chêne, faites glisser des tasseaux destinés à recevoir des planches mobiles, qui doivent s'ajuster parfaitement.

Ces dispositions prises, procurez-vous de la sciure de bois blanc, mettez-la au fond, laissez-la bien sécher, puis retirez-la et mêlez-y le huitième en volume de poudre de charbon de bois.

Au fond de la caisse, étendez une partie de ce mélange sur une épaisseur d'un centimètre, et sur cette première couche, placez les poires et les pommes que vous tenez à conserver longtemps; ayez soin de les mettre la queue en l'air et qu'elles ne se touchent pas. Recouvrez le premier rang de fruits avec une certaine quantité de mélange de sciure et de charbon, et sur les premiers tasseaux, placez une planche sur laquelle vous remettez un second lit de fruits comme il est dit précédemment. Vous continuerez ainsi jusqu'à ce que toutes les planches soient placées dans la boîte, qui sera fermée par un couvercle à charnières, joignant bien et laissant passer le moins d'air possible.

La caisse sera placée dans une pièce non habitée, ni trop froide, ni trop chaude. En

mars, vous transporterez la caisse dans le lieu le plus frais de la maison, dans une cave bien sèche, par exemple.

Par ce moyen, on peut conserver très facilement les fruits de garde, d'octobre à juin.

Destruction de l'alcité des blés. — De plusieurs côtés, les propriétaires se plaignent que leurs blés nouveaux sont envahis, dans les greniers, par l'alcité.

L'alcité octiphore, et en entomologie sitotroga cerealella, est une chenille verte, qui éclôt sur les grains encore verts du blé et qui s'y introduit pour en faire à la fois son aliment et son logis.

Il n'y a qu'un moyen connu pour combattre cet insecte ravageur: c'est de battre immédiatement le blé et de passer le grain battu deux ou trois fois au tarare. Une énergique ventilation est nécessaire.

On obtient des résultats excellents en frottant les tarares avec des plantes à odeurs fortes ou avec des liniments insecticides (sulfures, sulfates de fer ou de zinc, au besoin avec des préparations hydrargyriques). Mais il faut user de beaucoup de prudence dans l'emploi de ces ingrédients, qui constituent des poisons énergiques. Il est imprudent d'en laisser la manipulation au premier ouvrier venu.

Ajoutons les petits flacons de sulfure de carbone, employés par l'Intendance militaire.

Dernières Nouvelles

Elections municipales.

Paris, 11 octobre soir.
Nos informations particulières nous permettent d'annoncer que les élections municipales n'auront pas lieu le 7 novembre prochain.

Cette date, en effet, ne répond nullement à la loi organique du 14 avril 1871 qui porte que les conseils municipaux sont élus pour trois ans; or le mandat des élus du 6 janvier 1878 n'expire qu'en janvier 1881.

Nous ne voyons pas quel motif pourrait décider le gouvernement à avancer le terme légal.

La dissolution générale des conseils municipaux est une mesure grave et fâcheuse, à laquelle le ministère ne voudrait certainement pas recourir.

Nous croyons pouvoir annoncer que la date probable des élections municipales serait le 9 janvier 1881.

Elections Sénatoriales.

Ariège.
M. Anglade, député républicain, (élu) 301 voix.

Côtes-du-Nord.

Second tour de scrutin:
MM. De Carné, monarchiste, (élu) 275 voix.
Duval, (élu) 276 —
Armez, républicain, 210 —
Even, républicain, 169 —

Elections Législatives.

Ardèche.
(2^e circonscription de Privas).
Inscrits, 21,586. | Votants, 10,104.
M. Pradal, républicain, (élu) 9,072 voix.
Nuls et divers, 1,032 —

DÉPÊCHES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 12 octobre, 5 h. soir.

La cession de Dulcigno est confirmée. Elle sera faite directement au Monténégro par les autorités turques. Les Monténégriens ont retiré les troupes de la frontière.

Paris, 12 octobre, 5 h. 30 soir.

Tous les journaux confirment la division du conseil des ministres au sujet de l'exécution des décrets.

M. le Préfet du Lot a été reçu hier par M. le Ministre de l'Intérieur.

Bourse de Paris

Cours du 12 octobre.

Rente 3 p. %	85.40
— 3 p. % amortissable	86.80
— 4 1/2 p. %	114.50
— 5 p. %	120.00

Les séries 16 et 17 de la nouvelle édition illustrée des *Misérables* terminent l'épisode. *A chasse noire, meute muette*, et entament les scènes si dramatiques de l'enterrement de Jean Valjean vivant.

Aux compositions magistrales de Brion s'ajoutent dans ces deux séries de ravissants dessins de Lix, de Morin et de Scott, et deux admirables gravures d'après Nuville, *Javert en chasse* et *Fauchelevent découvrant la bière*.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 403^e livraison (9 octobre 1880). — A travers l'île de Sumatra, par M. D. D. Veth. — Texte et dessins inédits. — Quinze dessins de Taylor, Th. Weber, E. Théron, A. Siroy et E. Ronjat, avec une carte.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 410^e livraison (9 octobre 1880). — TEXTE: Cadette, par M^{lle} Zénaïde Fleuriot. — Denis Papin, par Albert Lévy. — Nos Colonies: L'Archipel de la Société, par Louis Rousselet. — Combat d'un espion et d'une baleine. — Petite Rose, par André Gérard. — Céraste ou Vipère à cornes, par Dubouset.

DESSINS: Tofani, Valentin, Féral, Riou, Rixens, Gilbert, Rouyer.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 15 (9 octobre 1880).

Une Révolution dans l'industrie du fer, par M. L. Baclé. — Les Appareils photographiques de MM. Bell et Tainter, par M. Antoine Breguet. — La Laine (fin), par M. Levasseur, de l'Institut. — L'Anatomie comparée des membres et des ceintures dans la série des vertébrés, par M. H. de Varigny. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 15 (9 octobre 1880).

Le Professorat et l'Administration dans les lycées, par M. Charles Bigot. — La Société asiatique, ses travaux pendant l'année 1879-1880, par M. Ernest Renan (de l'Institut). — De l'Origine de la musique, d'après M. Herbert Spencer, par M. Ch. Lévêque (de l'Institut). — Paul-Emile Botta, explorateur français, par M. Villamans. — Le Testament de Louis XIV, d'après Saint-Simon, par M. Georges de Nonvion. — Les Jésuites et le Canada, d'après M. Parkmann. — Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Chaque journal: Paris. — Six mois: 12 fr. — Un an: 20 fr. — Départements — Six mois: 15 fr. — Un an: 25 fr.

Les deux journaux réunis: Paris. — Six mois: 20 fr. — Un an: 36 fr. — Départements — Six mois: 25 fr. — Un an: 42 fr.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

DEUXIÈME EMPRUNT COMMUNAL de 500 millions EN OBLIGATIONS DE 500 FR. 3 0/0 Avec Lots

ENTIÈREMENT CONFORME AU TYPE DES OBLIGATIONS COMMUNALES ÉMISES LE 5 AOÛT 1879.

Les titres consistent en obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables en 60 ans, ayant droit à 6 tirages annuels de lots les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. Chaque tirage comporte:

1 obligation remboursée par	100,000 f.
1 — — — — —	25,000 »
6 obligations remboursées par 5,000 francs soit	30,000 »
45 obligations remboursées par 1,000 francs, soit	45,000 »

Ce qui fait

53 lots par tirage, pour. . . 200,000 f. et 318 lots par an pour 1,200,000 f.

Le 4^e Tirage a eu lieu le 5 octobre 1880

Le 5^e tirage aura lieu le 5 décembre 1880. Les intérêts des obligations sont payable de 1^{er} mars et 1^{er} septembre, à Paris, au Crédit Foncier et dans les départements, des toutes les Recettes des finances.

Les titres sont délivrés sous forme d'obligations définitives, au fur et à mesure des demandes et moyennant le paiement immédiat de la totalité du prix d'émission, fixé à 485 francs.

Les demandes sont reçues:

PARIS: au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19:

DANS LES DÉPARTEMENTS: chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particulier des finances.

UNE GRANDE AFFAIRE

PARISIENNE

On nous écrit de Paris:

Tout Paris connaît les voitures jaunes et les cochers à chapeau blanc de la Compagnie l'Urbaine. Il n'y a pas, en effet, de voitures mieux tenues, de meilleurs chevaux et de cochers plus polis; aussi le public leur témoigne-t-il une préférence marquée.

Cette vogue, cet empressement à rechercher les voitures de l'Urbaine ont décidé le conseil d'administration de cette société à ne pas différer davantage à développer son exploitation.

Pourvue d'un capital-actions de 12 millions de francs entièrement versé, la Compagnie Parisienne de Voitures l'Urbaine a décidé la création de 23,000 obligations de 500 fr. 5 0/0 dont le produit sera consacrée à acquérir de nouveaux immeubles et à mettre en circulation 800 numéros de voitures de plus.

Les obligations de la Compagnie l'Urbaine rapporteront 5 1/4 0/0, c'est-à-dire un revenu à peu près introuvable aujourd'hui dans les affaires de tout repos.

Ces obligations seront gagées par 10 millions en immeubles situés à Paris, qui par la plus value constatée de la propriété foncière parisienne vaudront le double ou le triple d'ici à quelques années, par 11 millions de matériel, voitures, chevaux, etc., et par les bénéfices courants de la Compagnie qui sont évalués à 1,800,000 fr. par an.

Si le public connaît bien les voitures jaunes et les chapeaux blancs, peu de personnes en revanche ont parcouru les dépôts qui abritent l'immense matériel de la Compagnie. Par une heureuse innovation, celle-ci fait savoir, dans ses prospectus, que, pendant l'émission elle délivrera des permis pour visiter les dépôts à toute personne qui en fera la demande et que, de plus, la souscription sera ouverte dans deux de ses principaux établissements, le dépôt de Grange-aux-Belles et celui de l'Etoile.

Cette façon de procéder au grand jour à bien son éloquence; la Compagnie semble dire à ses futurs souscripteurs: « Vous connaissez mes chevaux et mes voitures, venez juger vous-mêmes de mes immeubles, de mes installations; venez visiter mes écuries, mes remises, mes greniers, mes ateliers de construction et de réparation; vous en rapporterez la conviction que vous ne sauriez prêter votre argent à un débiteur plus solvable. »

C'est la première fois croyons-nous qu'une Compagnie agit avec cette confiante franchise vis-à-vis de ses souscripteurs: la Compagnie l'Urbaine n'a du reste, qu'à y gagner. Nous avons fait nous-même cette visite d'exploitation; les capitalistes qui nous imiteront en reviendront comme nous, convaincus de la parfaite organisation de cette grande entreprise parisienne.

Les obligations de la Compagnie l'Urbaine sont du même type que celles des Omnibus et des Petites Voitures qui se cotent à 530 fr.; elles sont dotées de garanties équivalentes, elles rapportent le même intérêt annuel, elles devront donc atteindre le même prix; ce qui revient à dire qu'elles ont devant elles une hausse de 40 ou 50 fr. à bref délai.

MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS

20 ans de succès

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES.

A PARIS

et

CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors, et des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze,

Boulevard Nord, en face la Mairie à Cahors (Lot) tous les mois du 1^{er} au 10. Faubourg Leclère, en face la Guierle, à BRIVE (Corrèze), du 10 au 30 de chaque mois.

AUX 100,000 PALETOTS, Boul-Nord, Cahors

Pardessus demi-saison, longs, cintrés, coupe et étoffes nouvelles, établis dans des conditions de prix exceptionnelles. — Prix-Fixe. (Voir aux annonces.)

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres
Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse ; diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose ; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins mqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants, 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M^{me} la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan.

lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le Dr-Prof. Dédé, etc.

Cure n° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses, sueurs nocturnes.

N° 99,625 : Avignon, 18 avril 1876. La Revalescière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des douleurs les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalescière. — Léon PEYCLET, instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecine.

decines. En boîte. 1/4 kil., 2 fr. 15 2/2, kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée au même prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, Du Barry et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDULEUSES. Dépôt à Cahors, Vinel droguiste.

Le dégrèvement des Sucres et les Raffineries
Les raffineries Emile Etienne et Cézard de Nantes

Une ère nouvelle de prospérité vient de s'ouvrir pour une des plus puissantes et des plus riches industries nationales, l'industrie de la raffinerie des ports. Le dégrèvement de l'impôt, qui

a pris force de loi à la date du premier octobre va en effet produire un accroissement de la consommation du sucre que les prévisions officielles n'estiment pas moindre, pour les deux ou trois premières années, à 50 pour 0/0 des chiffres antérieurs.

La raffinerie des ports sera particulièrement favorisée par le nouveau régime. La place de Nantes déjà illustrée par la renommée presque séculaire de ses raffineries alors qu'avaient les Etienne, les Jay, les Cézard, elle tenait non seulement en France, mais encore en Europe le premier rang dans cette industrie, va retrouver le prestige des anciens jours.

La récente fusion des célèbres usines Etienne et Cézard, qui réunit en un seul faisceau des forces naguère rivales, donne à la raffinerie nantaise, que ces deux seules maisons représentaient désormais, les ressources nécessaires pour étendre indéfiniment son rayon d'action déjà si considérable. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce grand événement industriel.

ENRICHISSEZ-VOUS

LA CIRCULAIRE FINANCIÈRE
HEBDOMADAIRE — DU COMPTOIR DE REPORTS ET D'ARBITRAGES — H. SÉGALLA, Paris, 9, rue Saint-Georges
Est envoyée gratuitement à quiconque en fait la demande par lettre affranchie. — Cette circulaire, généralement appréciée pour ses renseignements sûrs et raisonnés, a fait réaliser, en 1879, à la clientèle de la Maison, UN BÉNÉFICE DE DEUX MILLIONS

DELPECH

COUVREUR ZINGUEUR

23, rue de la Liberté, à Cahors,

A l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Entrepreneurs, que, établi à Cahors depuis peu, il se charge des Couvertures de bâtiments en zing ou en ardoise, toutes fournitures comprises.

Ornements en zing et garnitures en plomb. Chaînaux à dilatation. Couverture ardoise mosaïque. Couverture ardoise agrafée ou à pince, ne se déformant pas par suite de la déviation des charpentes en bois ou de la dilatation de celles en fer, et conservant toujours leur régularité première. L'ardoise étant inaltérable de sa nature, les couvertures défectueuses ne sont dues qu'à la mauvaise façon.

Le Sieur Delpech espère que MM. les propriétaires voudront bien honorer de leur confiance. Il offre pour garantie de son travail l'appréciation de M. es architectes.

On trouve chez lui divers échantillons.

50 pour 100 de REVENU PAR AN
LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE, 7, place de la Bourse, Paris

Pharmacie centrale de Cahors.

Dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères
Eaux minérales naturelles de France et de l'étranger.

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN

Successeur de VINEL

Spécialité de Bandages, Bas à varices, Ceintures ventrières, Appareils en Caoutchouc et Articles d'allaitement. Irrigateurs - Clyso.

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle par la grande attention qu'elle porte dans ses préparations pharmaceutiques, la qualité et la fraîcheur de ses produits, sortant des premières fabriques de France et de l'Étranger, la promptitude dans l'exécution et la modicité de ses prix.

Spécialité de Vin de Quinquina ferrugineux au Malaga. — Vin de Quinquina supérieur au Malaga, Madère, Vieux Bordeaux, Vieux Cahors. — Grand choix de Pastilles et Pâtes pectorales, d'un goût exquis et d'une efficacité surprenante dans les Rhumes. — Élixir vermifuge Bonafous. — Extrait fluide des trois quinquinas pour préparer soi-même et à l'instant un bon litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, Eaux de toilette, toniques, hygiéniques. — sirop pectoral et Pastilles des Chantres, infaillibles contre les Rhumes récents ou anciens. Thé et Chocolats variés.

BAYLES, J

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de irchange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-deaux et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupées et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

VIN IODÉ DE MORIDE
ANÉMIE, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES, MALADIES DE LANGUEUR
Préparé au vieux Malaga. Excellent fortifiant, très agréable au goût, le meilleur de puratif, le plus puissant régénérateur du sang connu. Il remplace avec avantage l'HUILE de FOIE de MORUE et l'IODURE de POTASSIUM, dont il n'a pas les inconvénients. On le conseille aussi, avec les Pâtes Ferro-Mallitiques dans l'Hydropisie. — A Paris, 34 Rue L. Bevrère, et dans toutes les Pharmacies. — Prix : 2 fr.

HORS CONCOURS à l'EXPOSITION Universelle de 1867
PREMIERS PRIX
aux CONCOURS régionaux du Midi.
USINE à LOURDES Fondée en 1729
ADMINISTRATION PARIS, 7, rue d'Argenteuil, 7, PARIS

A VENDRE
BONNE OCCASION
des APPAREILS DE PHOTOGRAPHIE avec nombreux accessoires. S'adresser au bureau de Jouina
Cépages Américains
JACQUEZ à couper sur souche à des prix très-modérés, Chez M. Douyssel, route Capes-tang, Béziers (Hérault).

LA NATIONALE
Compagnie d'Assurances sur la Vie
ÉTABLIE à PARIS, RUE DE GRAMMONT ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18
Anciennement Compagnie Royale
FONDS DE GARANTIE : 475 MILLIONS
ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE
Participation dans les bénéfices de la Compagnie
RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE
Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie : 52,688,827 fr.
Arrérages payés aux Rentiers : 162,493,888 fr.
Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière : 21,769,374 fr.
S'adresser pour les renseignements, à M. Bénéch, à Cahors ; Puél, à Figeac ; Lacambre à Gourdon ; Bap^{te} Planiol, à Souillac.

AU PREMIER CHEMISIER
E. CRAMANT-MASSIP
CHEMISES INFROISSABLES Spécialité
De Lingerie pour homme, sur mesure
Seule Maison à Montauban
CHEMISE-BRETELLE SYSTÈME BREVETÉ Représentée à CAHORS, par M. DIDES, Coiffeur-parfumeur, 17, Boulevard Sud

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaises pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour claisaison d'hiver.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc. SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

Tuilerie et Briqueterie Mécaniques

USINE A VAPEUR

A. - G. ROBIN

VILLENEUVE-SUR-LOT (Lot-et-Garonne).

1^{er} prix, médaille d'ARGENT. Nérac, 1877.

Diplôme de mérite, médaille d'ARGENT. Italie, 1878.

1^{er} prix médaille d'OR. Agen, 1879.

TUILLES (sept modèles), BRIQUES pleines et creuses, ornements et poterie de bâtiments et jardins, Carrelage, Coupes, Statues, Pots à fleurs, etc.

Toute commande de Tuiles et Briques est remplie dans les 24 h.

Sur demande, envoi franco des prospectus, prix-courants, notices et instructions.

ON DEMANDE de bonouvriers, Mouteurs, Estampeurs pour Fleurons, poinçons, coupes suspensions, statues et ornements divers.

A VENDRE

EN BLOC OU EN PARCELLES

La PROPRIÉTÉ de M. Chalvet, médecin et maire de Montfaucon, consistant en un très bel Hôtel situé à Labastide-Murat, connu sous le nom d'Hôtel de la Poste, ancien Hôtel Fabrie, très achalandé. Cet Hôtel se compose de trois grandes Chambres au rez-de-chaussée destinées à recevoir les clients, de douze Chambres à coucher, d'une belle Cave et d'une vaste Écurie. Le tout en très bon état. Tous les meubles et effets mobiliers sont compris dans la vente.

S'adresser à M. VILARD, expert-géomètre à St-Cirq-Bel-Arbre, qui en consentira la vente à des prix très modérés tous les jours à son domicile et le 26 septembre mois courant à Labastide au sudit Hôtel du Midi.

Toutes facilités pour les paiements.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'échantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco